

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 7 JUIN 2019

Adaptation au changement climatique : l'urgence d'une stratégie du Rhin Supérieur pour une gestion de l'eau et des milieux favorisant la résilience

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 7 juin 2019 et sur proposition de son Bureau :

1. note la volonté des acteurs du Rhin supérieur de faire de la protection du climat une priorité d'action ;
2. relève que les effets du changement climatique se font d'ores et déjà ressentir à l'échelle du Rhin supérieur avec une augmentation de la température moyenne annuelle de + 1,5 °C en 50 ans et une élévation de la température de l'eau du Rhin de + 1°C en 30 ans ; ces évolutions moyennes cachent des disparités saisonnières fortes traduites également par une modification sensible du régime pluvial. Ces variations accroissent le risque d'inondation sur le territoire mais également le risque de sécheresse dans les vallées et même au droit de la nappe rhénane. Ce risque climatique peut avoir des répercussions non seulement sur les milieux naturels du territoire mais également sur l'alimentation en eau potable et l'usage économique de la ressource en eau que ce soit pour l'irrigation, l'utilisation industrielle ou le transport fluvial sur l'axe rhénan ;
3. salue les actions engagées par les acteurs du territoire qui se sont saisis de la problématique dans la droite ligne de l'accord de Paris pour le Climat adopté en 2015 en développant des dispositifs visant à lutter contre le changement climatique et ses effets sur l'eau. Parmi les initiatives, peuvent être citées le projet ERMES Rhin, la mise en œuvre du Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhin Meuse concrétisé par une charte d'engagement pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'eau du bassin Rhin Meuse ou la définition d'une stratégie régionale de lutte contre le changement climatique par le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires du Grand Est ;
4. souligne la nécessité de renforcer cette coopération transfrontalière et de franchir une nouvelle étape avec l'adoption de mesures appropriées pour adapter et atténuer le changement climatique dans le domaine de l'eau ;

5. préconise de renforcer au regard de l'urgence climatique les pistes possibles pour relever le défi de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique sur l'eau, parmi lesquelles :
 - partager le constat et communiquer sur les évolutions hydrologiques afin d'accroître la mobilisation des acteurs de l'eau et du territoire ;
 - anticiper les évolutions dans les décisions d'aménagement en favorisant notamment les solutions par la nature grâce à une Trame Verte et Bleue renforcée sur l'ensemble du territoire ;
 - augmenter la résilience par la reconquête du bon état des eaux de surface ou souterraines ;
 - accroître la fonctionnalité de l'écosystème rhénan ;
 - décloisonner les réflexions afin de proposer des réponses systémiques ;
 - accentuer la solidarité territoriale, sociale et financière en intégrant des réflexions à l'échelle du bassin-versant pour s'adapter à cette problématique.
6. Mandate la commission agriculture-environnement-climat-énergie du Conseil rhénan pour suivre et accompagner la mise en œuvre d'une stratégie et de moyens d'actions pour une gestion des ressources en eau et des milieux rhénans dans le bassin du Rhin supérieur, afin d'améliorer les réponses d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- Aux députés des parlements nationaux et du Parlement Européen issus de l'espace du Rhin supérieur ;
- A l'Assemblée Parlementaire franco-allemande ;
- en France : au Ministère de la Transition écologique et solidaire ; à la Préfecture de la Région Grand Est ; à la Région Grand Est ; au Département du Bas-Rhin ; au Département du Haut-Rhin ;
- en Allemagne : au Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire ; au Ministère de l'environnement, du climat et de la gestion énergétique du Bade-Wurtemberg ; au Ministère de l'environnement, de l'énergie, de l'alimentation et de la forêt de Rhénanie-Palatinat ;
- en Suisse : à l'Office fédéral de l'Environnement ; à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest ;
- à la Commission européenne ;
- à la Conférence du Rhin supérieur